

ARRETE MUNICIPAL N° 2024 - 12

Du 3 juin 2024

Organisation du scrutin des élections européennes du 9 juin 2024

LE MAIRE DE LARNOD

Vu le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser la garde du scrutin des élections européennes fixées au 9 juin 2024.

ARRETE

Article 1^{er} : Organisation du bureau de vote

Le bureau de vote sera implanté à la mairie.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

La garde du scrutin sera assurée par un président et deux assesseurs.

L'organisation de la garde du scrutin figure en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Surveillance du scrutin

La composition du bureau demeure inchangée durant le scrutin.

Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent en permanence mais, outre le président, au moins un assesseur doit être présent en permanence.

Article 3 : Contrôle de l'identité

Il est rappelé que :

- la présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter. Son défaut ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de vote dès lors que l'électeur est inscrit sur la liste électorale ou est porteur d'une décision judiciaire d'inscription et qu'il justifie de son identité par tout moyen.
- La présentation de la carte d'identité n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme LARNOD.

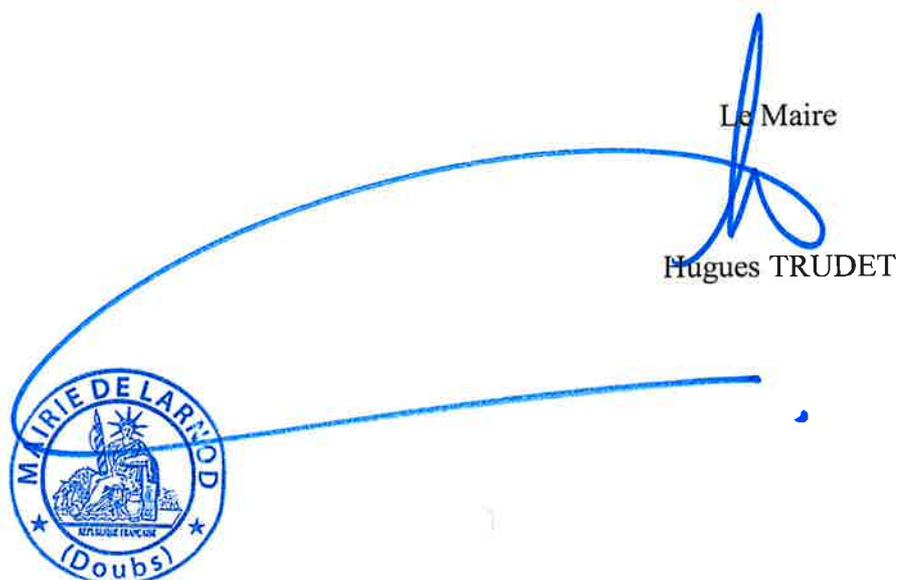
Article 4 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en Mairie de Larnod.

Article 5 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Maire
Hugues TRUDET



The signature is a blue ink scribble that starts from the right side, loops back to the left, and then extends horizontally to the left, ending near the official seal of the Mairie de Larnod.



ELECTIONS EUROPEENNES

Garde du scrutin du dimanche 9 juin 2024

Mise en route par Hugues TRUDET à 8h00

Tranche horaire	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 10h00	Jacky AVIS	David BALLE	Georges BINET
10h00 12h00	Jean-Marie DOLLAT	Cathy MERIAUX	Claire ARNAUD
12h00 14h00	Jean-Philippe DEVEVEY	Myriam MOTTIEZ	Marion ARNAUD
14h00 16h00	Hamza ZENNOUD	Pauline ALZINGRE	Alice JUSSIAUX
16h00 18h00	Hugues TRUDET	Carole COINTET-JUSSIAUX	Corinne RONCARI

Dépouillement à partir de 18h00

Hugues TRUDET

Jean-Philippe DEVEVEY

Jean-Marie DOLLAT

Hamza ZENNOUD

Jacky AVIS

Valérie BESANCON